**Thème 3 – Démantèlement**

***Description***

Dans la partie belge de la mer du Nord, comme dans les pays limitrophes, les fonds marins sont déjà densément recouverts de structures artificielles, telles que des fondations et des protections contre l’érosion. En 2008 par exemple ont été construites les premières éoliennes offshore dans la partie belge de la mer du Nord avec une licence de 30 ans maximum. Leur démantèlement semble donc lointain. Parallèlement grandit la conscience que démonter des structures offshore pourrait causer plus de dommages que les laisser (en partie) intactes, et que cette dernière proposition peut aussi offrir des avantages. Un sujet souvent mentionné ici est l’écologie : après des décennies, ces structures sont complètement recouvertes et sont devenues des récifs artificiels avec une production localement augmentée d’espèces commercialement importantes entre autres. Ne pas les enlever, ou enlever partiellement ces récifs artificiels pourrait avoir un impact positif important sur l’écologie. D'autre part, laisser les structures offshore intactes peut également avoir des conséquences indésirables, telles que la prolifération de certaines espèces non indigènes et la saisie d'espace pour les habitats naturels. Toutefois, l'écologie n'est qu'un des aspects de la question : des recherches sont déjà en cours sur les utilisations possibles pour l'aquaculture, les sources alternatives de production d'énergie ou même le tourisme, par exemple. En même temps, la préservation des structures suscite des préoccupations : considérations sur l'utilisation de l'espace, mais aussi sur la sécurité terrestre ou nautique, par exemple.

***Points de discussion/sujets concrets***

1. Comment pouvons-nous gérer les structures offshore après leur déploiement ? Quelles sont les solutions possibles : les démanteler complètement, enlever certaines parties et leur assigner une autre fonction (les maintenir comme récifs artificiels, aquaculture, etc.), allonger la durée de vie des fondations et des turbines, recycler, etc. Pouvons-nous comparer avec les expériences d’autres pays, qu’est-il applicable en Belgique ?
2. Quels sont les possibles effets (cumulatifs) de conserver ou d’enlever (partiellement) les structures dans la mer du Nord ? Pouvons-nous les modéliser ou les prédire ? Quels sont les problèmes et les défis (écologiques, légaux, de politique, etc.) ?
3. Quelle est la valeur écologique d’un récif formé sur des installations offshore ? La préférence est-elle donnée à la préservation de la biodiversité potentiellement augmentée, ou plutôt à la restauration de son état d’origine ?
4. Pendant la phase de préparation et de conception, comment pouvons-nous anticiper s’il faudra ou non démanteler à l’avenir ? Est-il techniquement possible d’allonger la durée de vie des structures ? De quoi a-t-on besoin pour une conception flexible qui anticiperait une fonction différente après le déploiement, mais qui laisserait aussi des options ouvertes ?
5. Quelles mesures peuvent être prises pour permettre des choix informés pour l’élimination, la conservation ou la réutilisation alternative ?
6. L’utilisation multifonctionnelle d’installations offshore peut-elle offrir d’autres perspectives pour la conservation ou l’élimination partielle ou totale ? Quel serait alors l’effet sur la responsabilité des installations ou de leurs restes qui sont transférés à un autre propriétaire ?

***Motivation***

Lister et peser les différentes possibilités, du démantèlement complet à la conservation complète en passant par la conservation partielle, est un sujet qui ne saurait être traité exclusivement par la science, la politique, les ONG ou l’industrie. La question a des ramifications écologiques, technologiques, légales et socio-économiques, et va plus loin que la question de savoir comment gérer les champs d’éoliennes existants : lors de la conception et de la construction de nouvelles structures offshore, nous devrons aussi examiner quel sera leur rôle après leur déploiement et comment il peut être pris en compte dans les phases de planification, de conception et de construction.

En d’autres termes, il s’agit d’une vaste question sociétale pour laquelle il est nécessaire d’examiner ce qui est possible, faisable et souhaitable, et quelles sont les chances d’accomplir cela à la fois techniquement et en termes de politiques.